

**Demande de Permis Exclusif de Recherches d'Hydrocarbures
« Permis de Cézy »**

PIECE N° 6

**NOTICE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL**

PERMIS de CEZY

(Localisation et évaluation des différentes nuisances)

A – LE CADRE GEOGRAPHIQUE

1. Situation

Le permis sollicité couvre une superficie d'approximativement 705 km² et se situe dans les départements de l'Yonne et du Loiret.

2. Le milieu physique et les paysages

Le périmètre du permis sollicité est couvert par des forêts dans sa partie Nord Est, et par des champs, dans sa partie Sud et Ouest.

L'ensemble du périmètre est vallonné avec un relief davantage marqué le long des vallées. L'altitude se situe entre 100 m et un peu plus de 200 m.

L'Yonne traverse le permis dans sa partie Est ainsi qu'un nombre important de rivières comme le Tholon, le Ravillon, le Vrin, l'Ouanne, la Chanteraine et cours d'eau de moindre importances (rus).

On dénombre un nombre important d'étangs et de pièces d'eau surtout le long de l'Yonne ainsi que dans la partie centrale et Ouest du permis.

3. Population et urbanisation

Les principales communes à l'intérieur du périmètre sollicité sont Joigny (10 333 habitants), Villeneuve sur Yonne (5 300 habitants), Château-Renard (2 300 habitants), Aillant sur Tholon (1 450 habitants).

On dénombre aussi un nombre importants de plus petites communes à l'intérieur du périmètre sollicité.

4. La vie économique

a. L'agriculture

Les terres arables de l'Yonne sont principalement des cultures de blé (37%), d'orge (21,5%) et de colza (19,8%), ce qui représentent pour ces trois productions 78,1% de la SAU, 81,6% si l'on ajoute le tournesol. Ces 4 productions occupent soit 63% de la SAU et 38% de la superficie du département.

Les vaches allaitantes constituent le premier cheptel du département avec 28 500 têtes localisées pour moitié dans le l'avallonnais, un quart en Puisaye et le dernier quart dans le reste du département. L'essentiel des veaux maigres (broutard) n'est pas engraisé dans l'Yonne et part vers l'Italie (plaine du Pô) ce qui rend la production départementale très dépendante de ces acheteurs étrangers.

Les vaches laitières (16 500 têtes) produisent 113 millions de litres de lait, l'élevage ovin avec 20 000 brebis mères se réduit chaque année. L'élevage porcin avec 7 900 truies profite de la proximité de la source d'alimentation (céréales) et d'immenses capacités d'épandage des effluents.

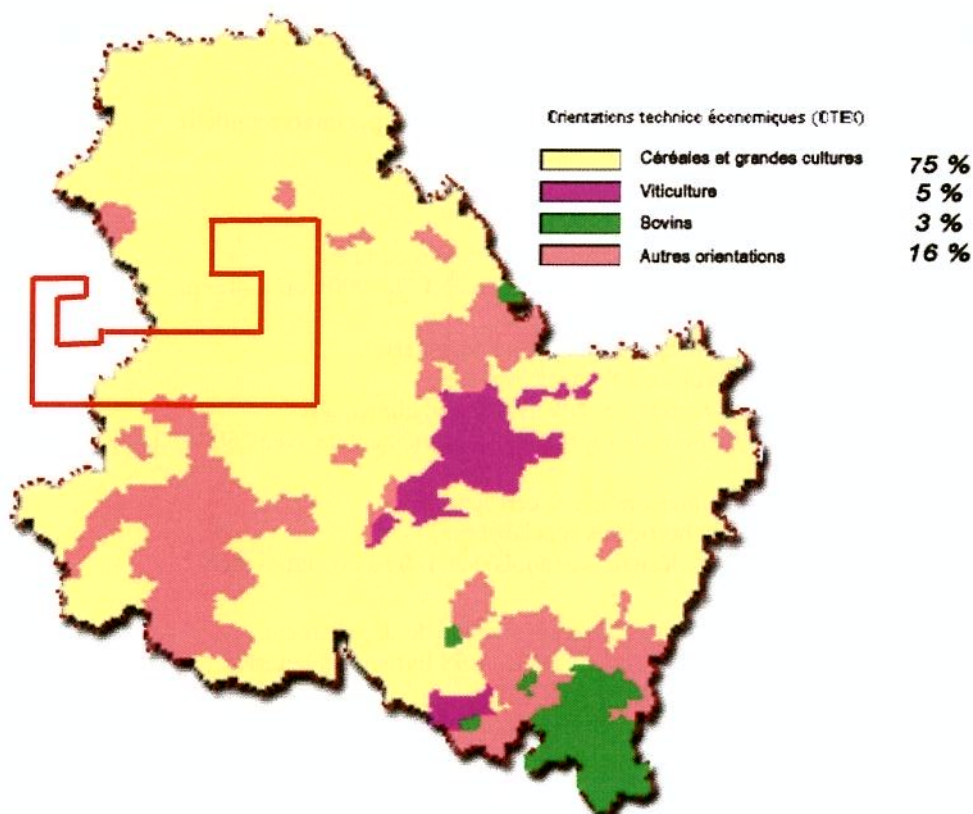
Couvrant 31% de la surface du département depuis les plaines céréalières du Sud de Paris jusqu'aux collines du Morvan, la forêt Icaunaise offre une grande diversité :

- Le chêne taillis sous futaie est particulièrement présent en Puisaye.
- L'hêtre en Pays d'Othe et sur les plateaux calcaires.
- Les peupliers dans les vallées de l'Yonne.
- Les pins noirs et larico, utilisés au reboisement des plateaux.
- Douglas et épicéa localisés en Pays d'Othe et dans le Morvan.

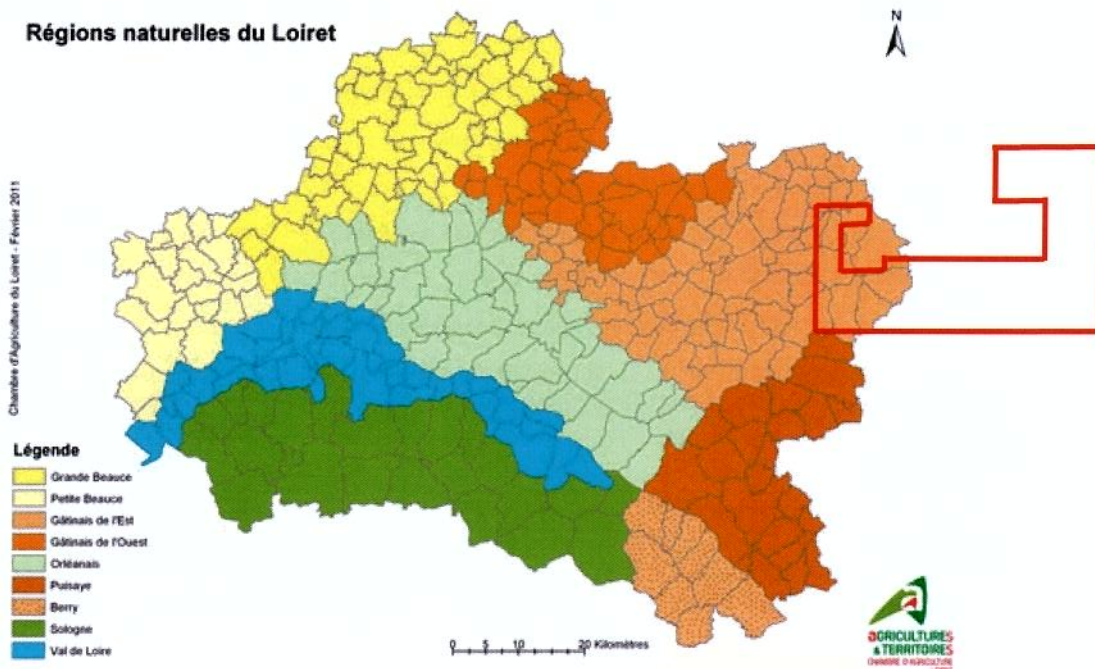
A noter également une production de sapin de Noël dans le Morvan.

La production se répartit en 41 % chêne, 36 % autres feuillus, 21% résineux, 2 % hêtre. Une dizaine de scieries ou transformateurs dont une usine d'aggloméré transforme le bois mais une bonne partie de la production départementale exporte dans les départements proches ou dans l'Union Européenne.

La taille moyenne des propriétés forestières est de 2,7 ha mais cache une grande hétérogénéité puisque les 830 plus importantes (supérieurs à 25 ha) totalisent 56 % de la surface et tandis que les 43 000 plus petites occupent 7,6 % de la surface de la forêt Icaunaise.



Régions agricoles de l'Yonne sur le périmètre sollicité



Régions agricoles du Loiret sur le périmètre sollicité

73 % des exploitations dans le Loiret sont orientées grandes cultures.
64 % de la surface agricole est exploitée en céréales avec 1 700 000 t produites par an.

Les blés du Loiret sont une qualité appréciée par la boulangerie.
Beauce et Gâtinais : un terroir propice à l'orge de brasserie.
Oléagineux : 25 % des surfaces consacrées aux usages non alimentaires.
Betteraves sucrières : un des fleurons de l'agriculture départementale avec 260 000 tonnes d'équivalent sucre récoltées.
Environ 700 ha de vergers (pommiers, poiriers, cerisiers).
200 exploitations maraîchères ou horticoles spécialisées.
Une tradition de vins de terroir (Orléanais, Giennois) sur 160 ha de vignes AOC.

L'aviculture (volailles et oeufs) : 1ère production animale du département.
Une production laitière performante : 10 359 vaches, 198 livreurs en laiteries.
Une production de viande bovine au 3e rang en valeur.
Une charte inter-professionnelle relance la production ovine : 10 900 brebis mères.
L'élevage caprin en forme : 5 150 chères, des fromages fermiers appréciés.
Un élevage porcin nourri aux céréales.

b. La pêche

La pêche dans la région est une activité de loisirs.

c. L'industrie

L'activité économique est regroupée essentiellement le long des vallées de l'Yonne, (en aval d'Auxerre, à Sens et à Joigny), et le long de la vallée de l'Armançon (Tonnerre - St Florentin - Migennes).

Trois secteurs industriels se démarquent :

- l'**agroalimentaire** qui prolonge le dynamisme de l'agriculture icaunaise. Ces entreprises ont souvent leurs sièges sociaux dans l'Yonne : Senoble déjà citée, Duc (volailles) ou les fromageries Paul Renard. Contribuent également de la vitalité de ce secteur, des sociétés de commercialisation et d'exportation du Chablis.
- la **métallurgie** et, de manière connexe, **les équipements mécaniques** (équipementiers automobiles), qui représentent une composante importante du tissu industriel.
- la **plasturgie**.

d. Les transports

Les transports sont bien développés dans la région du périmètre sollicité.

Il existe de nombreuses routes (autoroutes A6 et A19, nationales, départementales,...) ainsi qu'un réseau ferré (la ligne du TGV Sud Est traverse le périmètre sollicité).

e. Installations présentant un périmètre de protection

Hormis la ligne du TGV Sud Est et le champ de tir de Vauretor le périmètre sollicité ne compte aucune installation présentant un périmètre de protection.

f. Installations militaires

Le champ de tir de Vauretor est présent sur le périmètre sollicité.

g. Le tourisme

Le tourisme est très développé dans les départements de l'Yonne et du Loiret qui offrent un grand nombre d'activités telles que randonnées, cyclotourisme, visites culturelles (châteaux forts, musées...), visite des parcs naturels, parcs animaliers, navigation sur l'Yonne,...

5. Etat de la pollution

Lors de la reconnaissance conduite sur le périmètre sollicité, aucune pollution particulière n'a pu être observée.

B – EVALUATION DES DIFFERENTES SOURCES DE NUISANCES

1) ETUDES GEOLOGIQUES

Ces études peuvent porter sur la géologie du périmètre sollicité, l'examen de ses possibilités pétrolières et l'interprétation des données recueillies, soit par la méthode sismique, soit par les sondages. Effectués en laboratoire ou en bureaux d'études, ces travaux n'affectent nullement l'environnement.

2) ETUDES GEOPHYSIQUES

Les travaux consistent en l'utilisation d'une technique depuis longtemps éprouvée, appelée sismique réflexion. Cette technique a fait l'objet de très nombreuses applications depuis des années. La méthode consiste à créer dans le sous-sol des ondes qui se réfléchissent sur les diverses couches géologiques.

C'est la méthode vibrosismique qui sera retenue pour la réalisation de campagne(s). Elle est caractérisée par le fait que l'énergie nécessaire à la production des ondes acoustiques est fournie par des moyens mécaniques. La méthode consiste à transmettre dans le sol, au moyen de vibrateurs électro-hydrauliques montés sur véhicules tout-terrain, un signal de type sinusoïdal de fréquence variable (généralement de 10 à 100 Hz) pendant une durée pouvant atteindre plusieurs dizaines de secondes. Les vibrations sont transmises au sol par l'intermédiaire d'une plaque métallique sur laquelle s'appuie le véhicule. Le signal émis étant de faible niveau, il est généralement nécessaire de composer les vibrations élémentaires de plusieurs vibrateurs opérant en synchronisme.

La source sismique utilisée pour cette campagne sera soit de type vibrosismique soit de type explosive.

La méthode vibrosismique est caractérisée par le fait que l'énergie nécessaire à la production des ondes acoustiques est fournie par des moyens mécaniques. La méthode consiste à transmettre dans le sol, au moyen de vibrateurs électro-hydrauliques montés sur véhicules tout-terrain, un signal de type sinusoïdal de fréquence variable (généralement de 10 à 100 Hz) pendant une durée pouvant atteindre plusieurs dizaines de secondes. Les vibrations sont transmises au sol par l'intermédiaire d'une plaque métallique sur laquelle s'appuie le véhicule. Le signal émis étant de faible niveau, il est généralement nécessaire de composer les vibrations élémentaires de plusieurs vibrateurs opérant en synchronisme.



Vibreur Sismique

Cette méthode est la plus adaptée tant que les véhicules porte-vibreur ont accès aux lignes sources du programme d'acquisition sismique. Ils empruntent à cet effet les routes et chemins existants (tant que le déport vs la ligne source théorique n'est pas trop important). Lorsque ce n'est pas possible, ils effectuent des passages en tout terrain ce qui les amène parfois à traverser des champs ou des zones cultivées. Ceci n'a évidemment lieu qu'après accord des propriétaires concernés, sans quoi certaines zones doivent être abandonnées.

Lorsqu'il n'est pas possible de s'approcher d'une zone géographique donnée avec des engins vibrateurs (cas des forêts, lacs, canyons...) l'alternative la plus couramment utilisée est la source à l'explosif (dynamite + détonateur sismique) enfouie dans un forage dont la profondeur est déterminée en fonction de l'objectif sismique (profondeur de l'horizon recherché). S'agissant de forages réalisés dans des zones à accès réduit où les grosses machines n'ont par définition pas accès, les trous réalisés sont généralement de faible diamètre et d'une profondeur comprise entre 0,30m et 10m dans la majorité des cas. Le forage est soit effectué manuellement (tarière), soit à l'air grâce à des compresseurs placés sur un véhicule déporté à 1km ou plus (c'est à dire sur l'accès le plus proche), soit à l'aide de petites sondeuses sur chenillettes très maniables et s'apparentant aux petits motoculteurs.

Le dispositif de mesure utilisé pour enregistrer les vibrations réfléchies par les couches du sous-sol comprend des stations sismographiques alignées sur un "profil", espacées l'une de l'autre d'une distance qui peut varier de 10 à 100 mètres, s'étalant en longueur sur quelques kilomètres et en largeur sur quelques dizaines de mètres. L'enregistrement simultané des signaux relevés par ces stations est effectué par le camion laboratoire lors de l'exécution d'un point de vibration. Ces enregistrements, après traitement dans un centre de calcul, donnent des informations sur la géométrie des couches du sous-sol situées à la verticale du profil.

En outre et afin de déterminer avec précision l'épaisseur et la vitesse sismique de la couche superficielle altérée, deux méthodes complémentaires peuvent être utilisées :

- des tirs de petite réfraction effectués le long des profils utilisant des charges explosives de moins de cent grammes enfouies à un mètre environ,
- des "carottages sismiques" consistant en des tirs successifs de charges identiques à celles du cas précédent mais enfouies à des profondeurs variables dans un trou de quelques dizaines de mètres. Ceci permet la mesure des temps de parcours verticaux de l'onde sismique. Ces carottages sont effectués en des points particuliers sur les profils et sont espacés de un à deux kilomètres.

Si il est nécessaire de réaliser l'acquisition sismique à travers un lac ou une rivière de largeur importante, la technique dite « airgun » est utilisée. Dans ce cas, on recharge des bouteilles de plongée à l'aide d'un compresseur placé sur le rivage, et on réalise quelques tirs de « airgun » pour assurer la couverture. Ces tirs sont assurés en position statique (comme les tirs dynamite). Cela signifie aussi que l'on déploie des grappes d'hydrophone en guise de capteur.



Mise en œuvre de la méthode «airgun»

a) Impact sur l'environnement

Il est constitué par le passage des véhicules de divers échelons sur les terrains (bois, cultures, chemins, etc...), avec les dégâts causés habituellement par le passage de camions :

- L'échelon topographique est constitué de véhicules légers et ne fait pratiquement pas de dégâts, les chemins d'accès aux parcelles étant au maximum utilisés pour se rendre à pied d'oeuvre. Le balisage est constitué par la pose de petits piquets de bois.

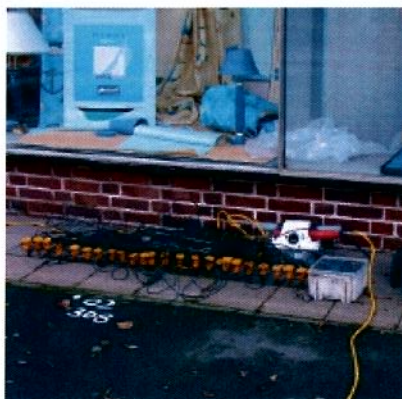


Positionnement par GPS



Balisage des récepteurs par piquets

- L'échelon déroulage / ramassage : est constitué de véhicules plus lourds et peut faire des dégâts de passage dans la mesure où le terrain est détrempé par la pluie. Pour cette raison, le maître d'oeuvre s'efforcera de mener les travaux en dehors de la saison pluvieuse. Les rotations d'équipement entre l'arrière (équipes ramassage) et l'avant (équipe déroulage) du dispositif d'enregistrement sont réalisées soit par camion 4x4 soit par véhicule léger 4x4. Lorsqu'il n'est pas possible d'acheminer le matériel directement sur la ligne, des équipes de porteurs sont mises en œuvre afin d'acheminer/récupérer les équipements vers/depuis le point d'accès véhicule le plus proche.



Récepteurs sismiques (géophones)

- Le laboratoire d'enregistrement est monté sur un camion 4x4 et se connecte au dispositif d'enregistrement via un système de rallonges. Le véhicule reste normalement sur un accès véhicule proche du dispositif, et n'occasionne donc pas de dégât.



Laboratoire d'enregistrement

- L'échelon vibreur est susceptible d'occasionner des dégâts de passage du même type que les camions 4x4 affectés à l'échelon déroulage/ramassage.



Vibreur en ville



Vibrateurs en opération en campagne



Vibrateurs en opération sur chemin de travers en forêt

- L'échelon forage est soit de type portable (un ouvrier avec sa tarière ou son marteau pneumatique par ex.) soit de type petit motoculteur à chenille et dont la pression au sol n'est pas supérieure à celle de l'homme. Si le forage est effectué à l'air, il n'engendre pas d'autre nuisance qu'une éventuelle nuisance sonore lors de la phase forage. Si le forage est effectué à l'eau (rotation), il

peut générer un périmètre de quelques mètres partiellement inondé autour de la base du trou pendant quelques heures et en attendant que l'eau utilisée ne s'infilte ou ruisselle. Il convient de noter que ce type de forage ne nécessite pas de grandes quantités d'eau, et que celle-ci est le plus souvent livrée par un système de tuyau et de petites motopompes depuis un camion citerne garé sur l'accès véhicule le plus proche.



Forage sur chenillette



Forage par marteau pneumatique

b) Mesures envisagées pour réduire ou supprimer éventuellement l'impact sur l'environnement

- l'échelon topographique est composé des véhicules les plus légers possibles compte tenu de leur fonction. Les petits piquets en bois destinés au balisage sont ramassés une fois le travail terminé.
- L'échelon déroulage-enroulage a pour consigne de ne pénétrer dans les cultures qu'en cas de nécessité, notamment en cas d'éloignement par rapport aux chemins d'accès.
- L'échelon engins nécessaires à l'émission des ondes acoustiques fait de moins en moins de dégâts par suite de l'utilisation de plus en plus fréquente de véhicules adaptés. En effet, ces véhicules sont équipés de pneus larges qui leur permettent de se déplacer facilement en tout terrain.

De plus, les véhicules d'un même échelon de forage utilisent, autant que possible, les mêmes traces.

Mesures communes à tous les échelons :

- Au plan de la protection de la flore et de la faune, les administrations compétentes, en particulier l'Office National des Forêts, seront contactées au préalable.
- Après le passage de l'équipe, les trous de forage seront rebouchés et l'emplacement remis en état.
- La gêne d'exploitation pour les agriculteurs est réduite au strict minimum. En effet, compte tenu de la vitesse d'avancement de la mission sismique, l'ensemble des opérations décrites ci-dessus n'occupe la partie des terrains concernés que pendant quelques jours.

Les représentants de notre Société, chargés des relations avec les administrations et les propriétaires du sol, se rendent sur place avant le début des travaux. Ils prennent contact avec les propriétaires ou les usagers pour les informer des travaux et déterminer les passages qui, tout en tenant compte des contraintes techniques, sont susceptibles d'apporter la moindre gêne.

Enfin, les exploitants sont systématiquement et rapidement indemnisés des dégâts inévitables par application d'un barème qui a reçu l'aval des Chambres d'Agriculture.

Les dégâts causés aux forêts sous gestion de l'O.N.F. sont indemnisés en application du barème de cet organisme.

Les méthodes sismiques utilisées ont été éprouvées depuis de longues années dans un grand nombre de régions de France, y compris parfois en zone urbaine.

c) Dispositif réglementaire

Préalablement à son exécution, toute campagne de géophysique qui serait réalisée dans le cadre du périmètre sollicité ferait obligatoirement l'objet de la déclaration d'ouverture de travaux miniers prescrits par le *Décret 95-696 du 9 mai 1995 (JO du 11 mai 1995)*. Une notice d'impact propre à cette campagne serait alors adressée au Préfet Commissaire de la République et au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, avec les autres pièces du dossier prévu par le texte ; ces autorités auraient alors en main tous les éléments d'appréciation utiles sur les travaux projetés.

Au cas où la réalisation d'études géophysiques complémentaires s'avérerait nécessaire, les acteurs locaux (l'ONF, l'équipe technique du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims,...) seraient préalablement consultés en vue d'insérer au mieux ce projet dans la vie locale afin de minimiser son impact.

3) TRAVAUX PAR SONDAGE

Pour l'implantation d'éventuels sondages futurs, il sera tenu compte des remarques qui pourraient être formulées lors de la consultation faite lors de l'instruction du permis.

a) Impact sur l'environnement

Les travaux envisagés ont des effets sur l'environnement qui sont, par leur nature, momentanés et qui peuvent se décomposer en deux stades :

Travaux de génie civil

Des travaux de génie civil, d'une durée de l'ordre d'un mois précèdent les travaux de forage proprement dits.

Ces travaux comportent les opérations suivantes :

- confection d'une plate-forme par apport de matériaux classiques compactés. Cette plate-forme est destinée à recevoir l'appareil de forage, les baraques de chantier et un parking pour voitures de service ;
- confection d'une cave cimentée au centre, de petite dimension (quelques mètres cubes) ;
- réalisation de plusieurs bassins destinés à recevoir les fluides nécessaires au forage (boues et eaux) ainsi qu'à leur traitement ;
- stockage de la terre arable pour sa réutilisation ultérieure.

Ces travaux ne font appel qu'à des engins de génie civil de type classique. Ils ne modifient que superficiellement le relief.

Travaux de forage

Ils sont d'une durée limitée (de 3 à 5 semaines selon la profondeur et/ou la déviation). Il convient d'analyser l'impact sur l'environnement de ces travaux sous plusieurs aspects.

Impact sur le site

Il consiste dans le nivellement et les travaux de génie civil énoncés au paragraphe précédent qui n'affectent pas le paysage, ainsi que l'érection momentanée d'un mât de forage balisé.

Odeurs

Les travaux de forage ne dégagent pas d'autre odeur que celle des échappements des moteurs diesel utilisés.

Bruits

- bruits des moteurs diesel de la sonde et des pompes,
- bruits liés aux chocs des éléments du train de tiges de forage et autres pièces métalliques,
- bruits des véhicules de liaison.

Ces bruits ne sont pas négligeables et les mesures effectuées en cours de forage sur divers types d'appareil ont donné les niveaux suivants :

- 80 décibels (db) à 30 m des moteurs lorsque ceux-ci tournent à pleine charge, c'est-à-dire pendant les manoeuvres de remontée du train de tige, soit pendant moins de 10 % du temps total de forage ;
- 60 db à environ 500 m, ce qui correspond au bruit d'une conversation normale.

Les opérations de forage s'effectuent 24 h sur 24 et pendant une durée globale d'environ 45 jours, il s'agit d'un impact non négligeable, compte tenu de la proximité éventuelle d'habitats ruraux. Néanmoins, les appareils utilisés actuellement sont pourvus de dispositifs d'insonorisation qui permettent de réduire très sensiblement le niveau de bruit.

Traitement et rejet des déchets de forage

Ils seront pris en charge par une société spécialisée de Transporteurs pour être évacués vers les sites agréés. Cette société sera sélectionnée parmi les entreprises locales les plus aptes à effectuer ce type de transport.

La procédure utilisée ainsi que la norme de traitement sont les suivantes :

La phase bentonite et polymères

Les effluents de forage sont constitués par une phase liquide d'un mélange de bentonite (argile) et d'eau contenant plus ou moins de polymères.

Le traitement est assuré 24 h sur 24 en continu, sur les effluents du borbier.

Traitement physico-chimique

Un appareil permettant le traitement physico-chimique en continu des effluents (floculation, déshydratation) est mis en œuvre.

La capacité de traitement est de + ou - 8 m³ à l'heure. Sur demande (fin de phase), nos matériels sont en mesure de fonctionner 24 h sur 24 afin de réduire dans les délais les plus brefs le volume de boues résiduelles stockées.

Après floculation des particules solides par un traitement chimique adapté et centrifugation mécanique de ce floculent, il est obtenu :

- D'une part, un résidu solide, peltable qui est recueilli au pied de la centrifugeuse dans une enceinte bétonnée et pelletée vers un petit borbier. Ce résidu solide est constitué de bentonite et est totalement inerte.
- D'autre part, une eau résiduelle claire, réemployée pour la fabrication de boue neuve :

Cette eau fait régulièrement l'objet d'analyses de contrôle de la part d'un laboratoire agréé. En particulier, sont contrôlés le P.H., la demande biologique en oxygène, la demande chimique en oxygène, les teneurs en hydrocarbures et en matière en suspension.

La phase boue à l'huile

Il n'y a aucun rejet d'effluent liquide vers le borbier en boue à l'huile. Seuls sont éliminés par centrifugation et tamisage les déblais solides issus du forage. Ces déblais solides sont pelletés et stockés dans un emplacement bétonné. En fin de forage, ils seront évacués vers un centre de destruction agréé par un transporteur spécialisé pour destruction des hydrocarbures. L'ensemble de la boue à huile est évacué en fin de puits par camion citerne vers un site de stockage temporaire, avant utilisation dans un prochain forage.

En fin de forage, le contenu du borbier sera traité par une société spécialisée qui assurera le rejet des eaux résiduelles en respect avec la réglementation.

b) Précautions prises pour réduire ou supprimer les nuisances liées au forage

Accès

L'emplacement du forage est entièrement clôturé. Son accès est interdit au public.

Isolement du chantier du milieu environnement

L'emplacement du forage est ceinturé par un réseau de collecte des eaux de ruissellement. Ce réseau est équipé de pièges à huile qui font l'objet de vidanges régulières. Les bassins destinés à recevoir des fluides de forage seront rendus étanches.

Quant aux eaux de ruissellement, elles sont canalisées vers les bassins ci-dessus.

Bruit

L'appareil utilisé est pourvu de dispositif d'insonorisation et donne un niveau de bruit en phase avec ceux définis par la législation en vigueur.

c) Dispositions prises à la fin des travaux de forage

Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, l'emplacement est, à la fin du sondage, traité de la manière suivante :

- Si les puits s'avèrent utiles à l'exploitation, ils sont mis en sécurité, de manière à ce que leur présence ne fasse courir aucun risque à l'environnement. En particulier, l'emplacement de la tête de puits est clôturé et ceux des bassins qui ne seraient plus utiles sont traités et remis en état. Les surfaces devenues inutiles pour l'exploitation sont, par la suite, remises en état.
- Si un puits s'avère sec ou non utile à l'exploitation du gisement, il est obturé par plusieurs bouchons de ciment, conformément aux règles de l'art de l'industrie pétrolière ; les bassins sont traités et l'emplacement est remis en état de manière à permettre sa réinsertion dans le milieu naturel.

d) Dispositions réglementaires applicables aux sondages

Préalablement à son exécution, tout sondage qui serait réalisé dans le cadre du périmètre fera obligatoirement l'objet de la déclaration d'ouverture de travaux miniers prescrits par le Décret 2006-649 du 2 juin 2006.

Une notice d'impact appropriée fournira alors tous les éléments d'appréciation utiles sur l'ouvrage ou l'exploitation projetés.

D'autre part les travaux de forages seraient réalisés conformément aux dispositions du Règlement Général des Industries Extractives.

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

DEMANDE DE PERMIS DE CEZY

SOMMAIRE

1. ZONES REGLEMENTAIRES NATURE ET PAYSAGES	3
1.1 ZNIEFF	3
1.2 SITES NATURA 2000	5
1.3 ZICO	7
1.4 LES RESERVES NATURELLES	7
1.5 ARRETES PREFECTORAL DE CONSERVATION DE BIOTOPE	8
1.6 RESERVES DE BIOSPHERE	8
1.7 AUTRES RICHESSES ET CONTRAINTES NATURELLES IDENTIFIEES SUR LE PERMIETRE DEMANDE	9
2. ANNEXES.....	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF 1 présentes sur le territoire du permis sollicité	3
Tableau 2 : Liste des ZNIEFF 2 présentes sur le territoire du permis sollicité	4
Tableau 3 : Liste des sites Natura 2000 présents sur le territoire du permis sollicité	5

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte des ZNIEFF présentes sur le territoire du permis sollicité.....	4
Figure 2 : Carte des sites Natura 2000 présents sur le territoire du permis sollicité	6
Figure 3 : Carte des Zones Naturelles Reglementaires dans le departement de l'Yonne	9
Figure 4 : Carte des Zones Naturelles Reglementaires dans le departement du Loiret	10
Figure 5 : Carte des ZHR dans le departement de l'Yonne.....	10

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Descriptif des ZNIEFF	11
Annexe 2 : Descriptif des sites Natura 2000.....	12
Annexe 3 : Descriptif des réserves naturelles et de l'APB	13

1 ZONES REGLEMENTAIRES NATURE ET PAYSAGES

1.1 ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont des territoires particulièrement intéressants par la richesse de leur faune, de leur flore et de leurs milieux naturels. L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Les ZNIEFF de type 1 sont représentées par des grands secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Les ZNIEFF de type 2 sont représentées par des grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, zones humides, dunes, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Sur notre zone d'étude (voir la carte des ZNIEFF en Figure 1), douze ZNIEFF de type 1 sont recensées ainsi que quatre ZNIEFF de type 2.

L'ensemble de ces ZNIEFF sont recensées et listées dans les Tableau 1 et Tableau 2 ci après.

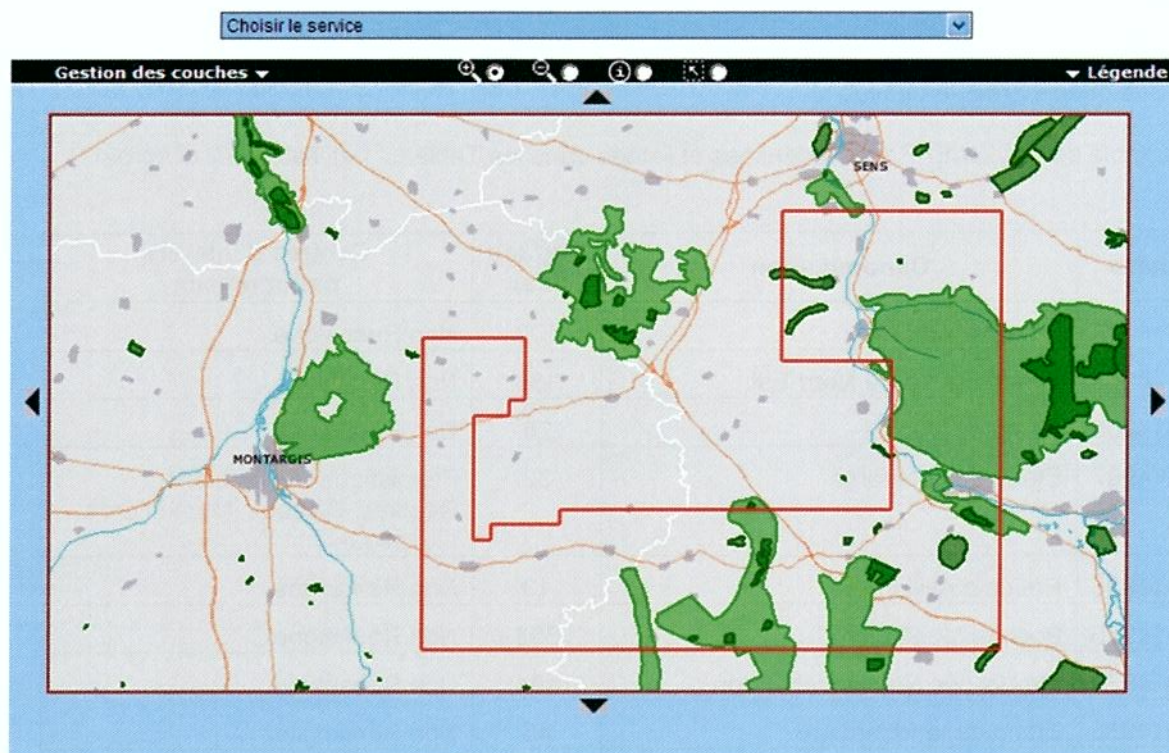
Numéro	Dénomination	Surface (ha)	Centres d'intérêts patrimoniaux
260014902	Etang de Sepeaux	109	Non Renseigné
260014905	Bois de la rivière Nord-Est	185	Non Renseigné
260014906	Etang du Martroi	25	Non Renseigné
260014907	Etang des courants	32	Faunistique, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Floristique
260014908	Prairie d'Avillon	13	Non Renseigné
260014910	Bois de Montholon	333	Non Renseigné
260014920	Marais des Noues d'abandon	104	Non Renseigné
260014965	Etang de la Ricardière	46	Non Renseigné
260014966	Pelouse et Carrière du coteau de Guemme	10	Non Renseigné
260014967	Sablonnière de la Motte	19	Non Renseigné
260014979	Carrière du bois des Houx	5	Non Renseigné
260014991	Ruisseau de Marsangy	239	Non Renseigné

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF 1 présentes sur le permis

Numéro	Dénomination	Surface (ha)	Centres d'intérêts patrimoniaux
260014900	Etangs prairies et forêts du Gatinais sud oriental	15622	Non Renseigné
260014919	Vallée de l'Yonne entre Champlay et Cezy	1087	Non Renseigné
260014921	Vallée de l'Ouanne de Toucy à Douchy	2680	Non Renseigné
260014923	Forêt d'Othe et ses abords	29457	Non Renseigné

Tableau 2 : Liste des ZNIEFF 2 présentes sur le permis

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



Vue globale

Echelle de la carte : 1 cm = 2883.0 m

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

Figure 1 : Carte des ZNIEFF présentes sur le territoire du permis sollicité (Source : INPN)

1.2 SITES NATURA 2000

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

En la matière, les deux textes de l'union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS). Cinq pour cent du territoire européen sont ainsi destinés à la protection et à la conservation des oiseaux.

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 15000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ordonnance du 11 avril 2001 a achevé la transposition en droit français des deux directives et donné un véritable cadre juridique à la gestion des sites Natura 2000.

Sur notre zone d'étude, un site SIC est recensé : **les sites à chauves-souris de l'est du Loiret** (Zone Spéciale de Conservation).

Il s'agit d'un ensemble de grottes, qui par son intérêt biologique concernant les Chiroptères, est d'un intérêt majeur. Il représente dans l'est du département du Loiret un maillage essentiel pour l'hivernage des chauves-souris de la région naturelle du Gâtinais de l'Est.

Ce site qui est composé de rochers intérieurs, d'éboulis rocheux, de dunes intérieures, de neige ou glace permanente, rassemble un ensemble de cavités souterraines correspondant pour la plupart à d'anciennes marnières. Il se situe dans la partie orientale du département du Loiret.

Numéro	Dénomination	Surface (ha)	Centres d'intérêts patrimoniaux
2402006	Sites à chauves-souris de l'est du Loiret	1	Chauves-souris

Tableau 3 : Liste des sites Natura 2000 présents sur le permis

SITES A CHAUVES-SOURIS DE L'EST DU LOIRET

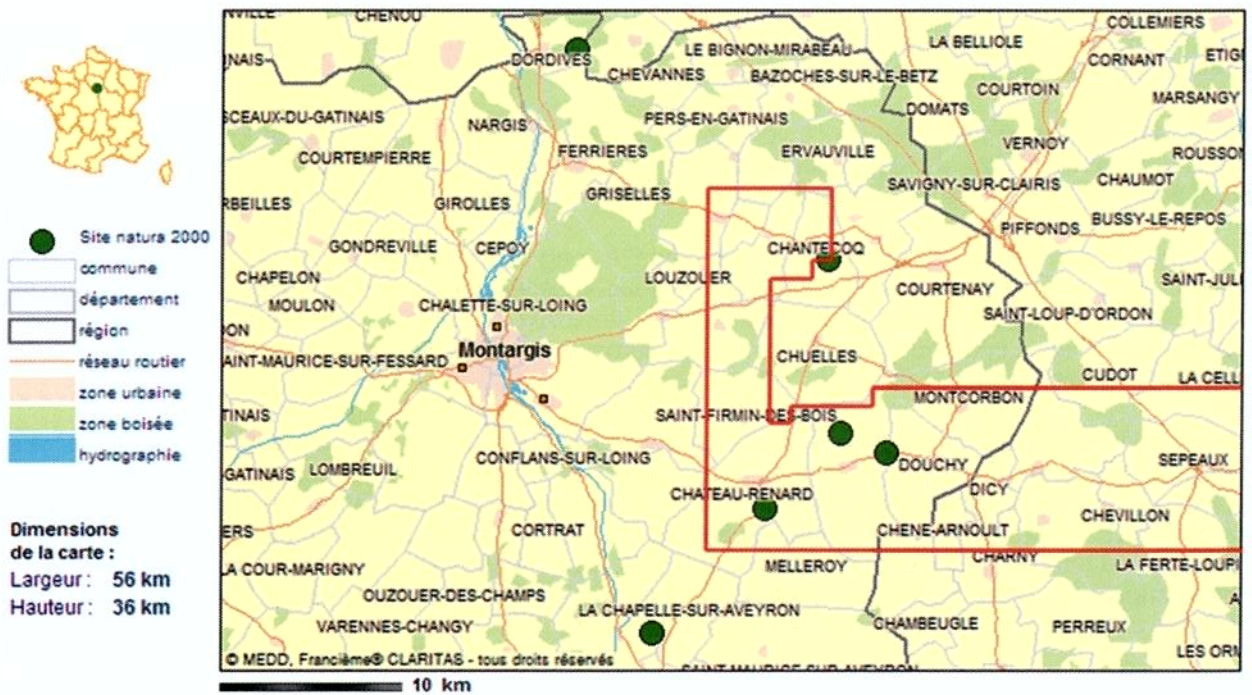


Figure 2 : Carte du site Natura 2000 présents sur le territoire du permis sollicité (Source : INPN)

1.3 ZICO

La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite "directive Oiseaux" vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire Européen.

Elle impose aux États membres l'interdiction de les tuer ou de les capturer intentionnellement, de détruire ou d'endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs dans la nature, de les perturber intentionnellement ou les détenir (exception faite des espèces dont la chasse est autorisée).

D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (<http://inpn.mnhn.fr/>), aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux n'est présente sur le territoire du permis.

1.4 LES RESERVES NATURELLES

Définition

Les réserves naturelles sont des espaces naturels protégés d'importance nationale. Elles protègent chacune des milieux très spécifiques et forment un réseau représentatif de la richesse du territoire.

Leurs objectifs de conservation, énumérés par la loi, sont la préservation :

- d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national,
- de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables, d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage (ou la constitution de ces étapes).

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité instaure deux types de réserves naturelles : les réserves naturelles nationales (anciennement réserves naturelles) et les réserves naturelles régionales (par évolution du statut des réserves naturelles volontaires).

Les réserves naturelles « nationales »

« La décision de classement d'une réserve naturelle nationale est prononcée, par décret, pour assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale ».

Les réserves naturelles « régionales »

« Le conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale les propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels. »

Les textes juridiques de référence

Législation : Code de l'Environnement : L332-1 à L332-27

Section 1 : Réserves naturelles classées, L332-1 à L332-10

Section 2 : Réserves naturelles volontaires, L332-11

Section 3 : Dispositions communes, L332-13 à L332-19

Section 4 : Dispositions pénales, L332-20 à L332-27

Réglementation : Code de l'Environnement : R332-1 à R332-81

Section 1 : Réserves naturelles nationales, R332-1 à R332-29

Section 2 : Réserves naturelles régionales, R332-30 à R332-67

Section 3 : Dispositions pénales, R332-68 à R332-81

Décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du Code de l'environnement

Le périmètre sollicité ne compte aucune Réserve Naturelle.

1.5 ARRETE PREFECTORAL DE CONSERVATION DE BIOTOPE

L'Arrêté Préfectoral de conservation de Biotope, plus connu sous le terme simplifié "d'arrêté de biotope" est défini par une procédure relativement simple qui vise à la conservation de l'habitat (entendu au sens écologique) d'espèces protégées.

Il se traduit par un nombre restreint d'interdictions destinées à permettre le maintien et à supprimer les perturbations des habitats des espèces visées, accompagnées dans la moitié des cas de mesures de gestion légères.

Les textes constituant la base légale des arrêtés de biotope sont la Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application du 21 novembre 1977 qui donne la possibilité aux Préfets d'édicter ces actes réglementaires.

Les arrêtés préfectoraux visant à protéger certains secteurs fragiles contre toute action pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu ne peuvent, a priori, concerner des zones cultivées, ou industrialisées ou fortement habitées par l'homme. Mais il peut s'agir de territoires anciennement exploités par l'homme et revenus à l'état naturel.

Il n'existe aucun site **d'Arrêté de Protection de Biotope** sur le périmètre sollicité.

1.6 RESERVE DE BIOSPHERE

Réserve de biosphère est une désignation internationale de conservation des réserves naturelles créée par l'UNESCO dans le cadre du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Les sites reconnus en tant que réserve de biosphère ne font pas l'objet d'une convention internationale mais obéissent simplement à des critères communs. Ils restent placés sous la juridiction souveraine des Etats où ils sont situés, cependant ils partagent leurs idées et expériences aux niveaux national, régional et international au sein du Réseau Mondial de Réserves de Biosphère.

En cohérence avec son objectif de développement durable, le Parc naturel régional des Vosges du Nord a reçu de l'UNESCO le label de Réserve de biosphère, le 12 janvier 1989, en raison de la richesse de ses patrimoines naturels et des actions de protection et de gestion déjà menées.

Il n'existe aucune Réserve de Biosphère sur le territoire sollicité.

1.7 AUTRES RICHESSES ET CONTRAINTES NATURELLES IDENTIFIEES SUR LE PERIMETRE DEMANDE

A notre connaissance il n'existe pas de base de données communales accessible par internet pour les régions du Centre et de la Bourgogne comme c'est le cas pour d'autres régions françaises.

Nous ne pouvons donc pas donner ici une liste précise des autres richesses et contraintes naturelles portant sur le périmètre sollicité, mais seulement des indications des richesses et contraintes naturelles identifiées sur les sites internet Carmen et INPN.

Il existe un nombre important de Zones Humides Remarquables de superficie supérieure à 4 hectares dans le périmètre sollicité, notamment le long de la vallée de l'Yonne et entre Aillant sur Tholon et Château-Renard.

A noter qu'il n'a pas été possible d'identifier les Zones Humides Remarquables qui pourraient exister dans le département du Loiret sur les différents sites internet (DREAL Centre, ...).

Il n'existe pas de sites classés ni de sites inscrits de superficie supérieure à 50 hectares dans le périmètre sollicité.

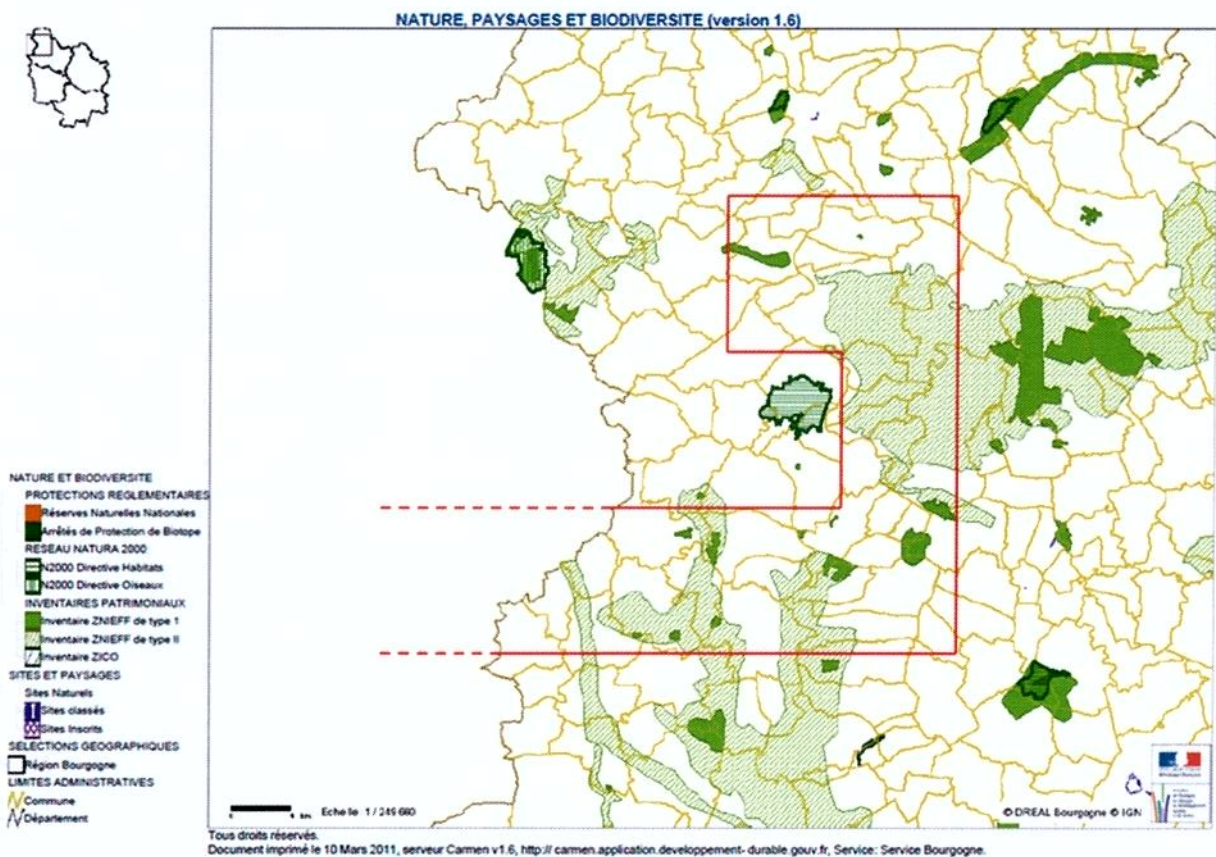
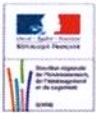


Figure 3 : Carte des Zones Naturelles Réglementaires dans le département de l'Yonne (Source : CARMEN DREAL Bourgogne)



ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DE LA NATURE DANS LE LOIRET

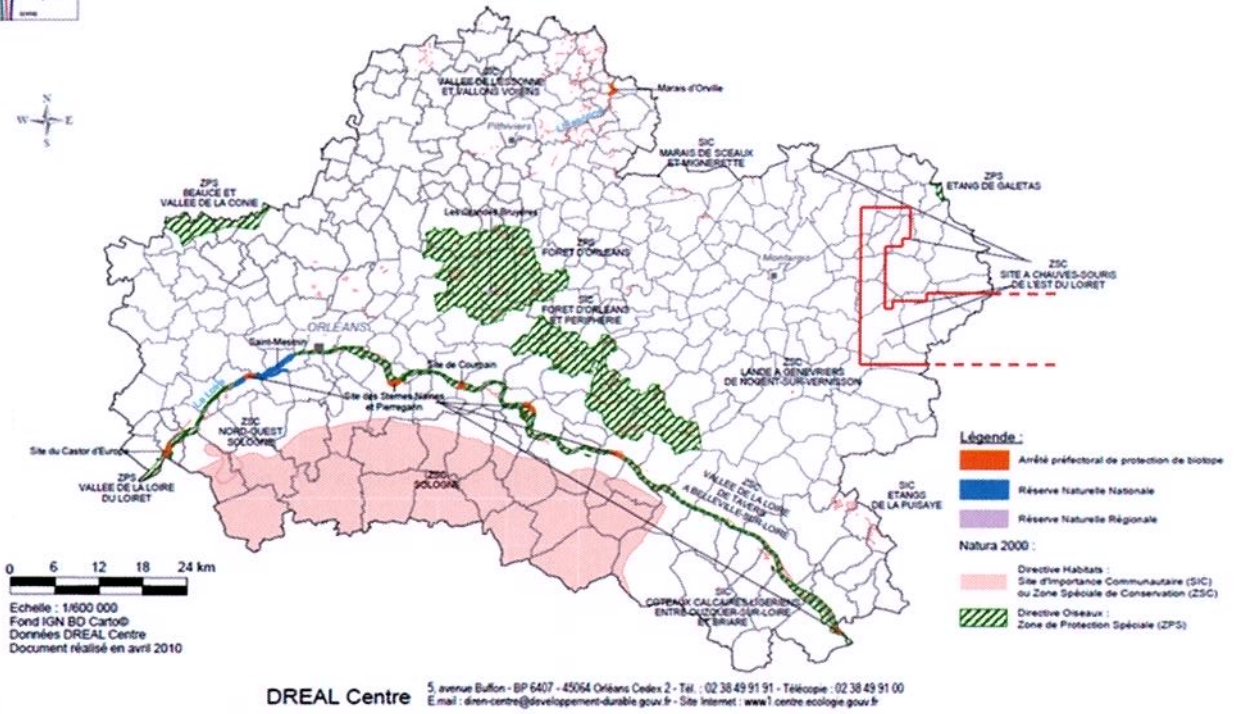


Figure 4 : Carte des Zones Naturelles Réglementaires dans le département du Loiret (Source : DREAL Centre)

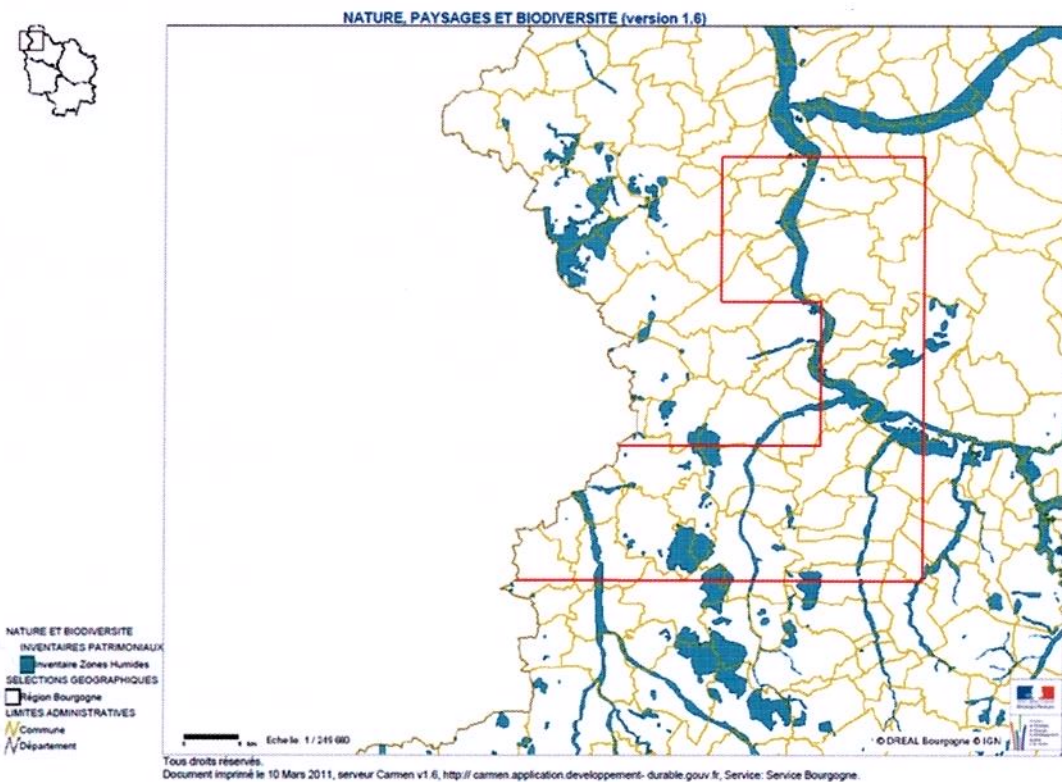


Figure 5 : Carte des ZHR dans le département de l'Yonne (Source : CARMEN DREAL Bourgogne) ; informations non disponible pour le Loiret

ANNEXES

Annexe 1 : Descriptif des ZNIEFF



INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014902 - ETANG DE SEPEAUX

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30360003)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: GODY			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 166 maximale: 175				Carte de localisation: Centre de calculé : 47.93354° - 3.19898°			
Superficie (ha): base: 109							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 03 Elevage 04 Pêche 05 Chasse			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed.] 2003-2010 *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



**INPN**Inventaire National
du Patrimoine Naturel

Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014905 - BOIS DE LA RIVIERE NORD-EST

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30360007)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE LYONNE.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 180 maximale: 224				Carte de localisation: Centre de calculé : 47.92574° - 3.31205°			
Superficie (ha): base: 185							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 02 Sylviculture 05 Chasse			
Statut de propriété :				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed] 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014906 - ETANG DU MARTROI

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30360008)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: BRUNO, GODY, SELLA.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 195 maximale: 200				Carte de localisation: Centre de calculé : 47.89477° - 3.20258°			
Superficie (ha): base: 25							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines :			
Statut de propriété :				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed.] 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014907 - ETANG DES COURANTS

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF
 Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30360009)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE L'YONNE.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 195 maximale: 198				Carte de localisation: Centroïde calculé : 47.88664° - 3.16631°			
Superficie (ha): base: 32							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 08 Habitat dispersé			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
20 Faunistique 24 Amphibiens 25 Reptiles 26 Oiseaux 27 Mammifères 30 Floristique							
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014908 - PRAIRIE D'AVILLON

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30360010)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: BOTANISTES AUXERROIS, GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE LYONNE.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 182 maximale: 188				Carte de localisation: Centroïde calculé : 47.88675° - 3.13281°			
Superficie (ha): base: 13							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 03 Elevage 08 Habitat dispersé			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed.] 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014910 - BOIS DE MONTHOLON

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 00003049)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: BRUNO, GODY, SELLA.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 150 maximale: 222				Carte de localisation: Centre de calculé : 47.93854° - 3.37772°			
Superficie (ha): base: 333							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 02 Sylviculture 05 Chasse			
Statut de propriété :				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014920 - MARAIS DES NOUES D'ABANDON

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30690001)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: BRUNO, GODY, SELLA.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 77 maximale: 82				Carte de localisation: Centre de calculé : 47.95983° - 3.40062°			
Superficie (ha): base: 104							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie : 54 Vallée				Activités humaines : 02 Sylviculture 04 Pêche 05 Chasse 07 Tourisme et loisirs 09 Urbanisation discontinuée, agglomération			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :			Complémentaires :		
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed.], 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



**INPN**Inventaire National
du Patrimoine Naturel

Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014965 - ETANG DE LA RICARDIERE

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 00003100)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: BRUNO, GODY, SELLA.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 190 maximale: 193				Carte de localisation: Centroïde calculé : 47.94763° - 3.1734°			
Superficie (ha): base: 46							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 04 Pêche			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014966 - PELOUSE ET CARRIERE DU COTEAU GUEMME

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 00003101)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans						
Identification du site													
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997									
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: BRUNO, GODY, SELLA.									
Description du site													
Altitude (m): minimale: 145 maximale: 175				Carte de localisation: Centre de calculé : 47.95605° - 3.30658°									
Superficie (ha): base: 10													
Critères de délimitation de la zone								Facteurs d'évolution de la zone					
Compléments descriptifs													
Géomorphologie :								Activités humaines :					
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :									
Critères d'intérêts													
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :									
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF													

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed.] 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



**INPN**Inventaire National
du Patrimoine Naturel

Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014967 - SABLONNIERE DE LA MOTTE

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 00003102)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: BRUNO, GODY, SELLA.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 170 maximale: 185				Carte de localisation: Centroïde calculé : 47.94708° - 3.27807°			
Superficie (ha): base: 19							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 05 Chasse			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014979 - CARRIERES DU BOIS DES HOUX

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 00003114)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: GODY			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 115 maximale: 130				Carte de localisation: Centre de calculé : 48.12426° - 3.32873°			
Superficie (ha): base: 5							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines :			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*. site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014991 - RUISSEAU DE MARSANGY

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 00003154)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 1		Rédacteur de la fiche: S.R.P.N.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 120 maximale: 0				Carte de localisation: Centroïde calculé : 48.11329° - 3.23657°			
Superficie (ha): base: 239							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 01 Agriculture 04 Pêche 08 Habitat dispersé			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique)				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed] 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*. site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



**INPN**Inventaire National
du Patrimoine Naturel

Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014900 - ETANGS PRAIRIES ET FORETS DU GATINAIS SUD ORIENTAL

1ère génération

[Recherche de données ZNIEFF](#)
[Cartes interactives ZNIEFF](#)

(n° régional : 30360000)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 2		Rédacteur de la fiche: GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE L'YONNE.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 160 maximale: 292				Carte de localisation: Centroïde calculé : 0.0° - 0.0°			
Superficie (ha): base: 15622							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 01 Agriculture 02 Sylviculture 03 Elevage 04 Pêche 05 Chasse 07 Tourisme et loisirs 08 Habitat dispersé			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique) 20 Collectivité territoriale				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed] 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web* : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.
[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle


**INPN**Inventaire National
du Patrimoine Naturel

Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014919 - VALLEE DE L'YONNE ENTRE CHAMPLAY ET CEZY

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30690000)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 2		Rédacteur de la fiche: BRUNO, GODY, SELLA.			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 74 maximale: 165				Carte de localisation: Centroïde calculé : 47.96544° - 3.399°			
Superficie (ha): base: 1087							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 02 Sylviculture 03 Elevage 04 Pêche 05 Chasse 06 Navigation 07 Tourisme et loisirs 12 Circulation routière ou autoroutière			
Statut de propriété : 01 Propriété privée (personne physique) 20 Collectivité territoriale				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *inventaire national du Patrimoine naturel, site Web* : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014921 - VALLEE DE L'OUANNE DE TOUCY A DOUCHY

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30700000)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 2		Rédacteur de la fiche: GODY			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 130 maximale: 190				Carte de localisation: Centroïde calculé : 47.79128° - 3.17649°			
Superficie (ha): base: 2680							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie : 54 Vallée				Activités humaines : 01 Agriculture 03 Elevage 04 Pêche 05 Chasse 09 Urbanisation discontinue, agglomération			
Statut de propriété :				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed.] 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



**INPN**Inventaire National
du Patrimoine Naturel

Recherche de données ZNIEFF Fiche ZNIEFF

ZNIEFF260014923 - FORET D'OTHE ET SES ABORDS

1ère génération

Recherche de données ZNIEFF

Cartes interactives ZNIEFF

(n° régional : 30730000)

Description	Habitats	Espèces	Espèces / Habitats	Communes	Commentaires	Sources	Bilans
Identification du site							
Région: 26 BOURGOGNE		Année de description: 1991 Année de mise à jour: 1991		Année de validation nationale: 1997			
Type de procédure:		Type de zone: 2		Rédacteur de la fiche: GODY			
Description du site							
Altitude (m): minimale: 80 maximale: 299				Carte de localisation: Centroïde calculé : 0.0° - 0.0°			
Superficie (ha): base: 29457							
Critères de délimitation de la zone				Facteurs d'évolution de la zone			
Compléments descriptifs							
Géomorphologie :				Activités humaines : 02 Sylviculture 03 Elevage 04 Pêche 05 Chasse 07 Tourisme et loisirs 08 Habitat dispersé 13 Circulation ferroviaire			
Statut de propriété : 20 Collectivité territoriale 60 Domaine de l'état				Mesure de protection :			
Critères d'intérêts							
Patrimoniaux :		Fonctionnels :		Complémentaires :			
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF							

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle



Annexe 2 : Descriptif des sites Natura 2000



INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2402006 - SITES A CHAUVES-SOURIS DE L'EST DU LOIRET : SIC

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🗺️ Cartes interactives SIC](#)
- [🗺️ Cartes interactives ZPS](#)

Description	Habitats	Espèces	Protections	Activités
Identification du site				
Type : B (SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.)	Code du site : FR2402006	Compilation : novembre 2001	Mise à jour : -	
Responsable(s) DIREN Centre / S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.				
Appellation du site SITES A CHAUVES-SOURIS DE L'EST DU LOIRET				
Indication du site et dates de désignation/classement				
Date site proposé éligible comme SIC : avril 2002		Date site enregistré comme SIC : -		
Date de classement comme ZPS : -		Date de désignation du site comme ZSC : -		
Texte(s) de référence				
Arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 sites à chauves-souris de l'est du Loiret (zone spéciale de conservation) (NOR : DEVN0750779A)				
Localisation du site				
Coordonnées du centre :				
Longitude : 2°59'7"E		Latitude : 47°57'24"N		
Superficie (ha) : 1		Périmètre (km) : 0		
Altitude (m) :				
Min : 90		Max : 160		Moyenne : 0
Région administrative :				
Code NUTS	Nom de la région		Pourcent. de couverture	
FR246	Loiret		100	
Régions biogéographiques :				
0 Alpine		Carte de localisation : 		
X Atlantique				
0 Boréale				
0 Continentale				
0 Macaronésienne				
0 Méditerranéenne				
Relation avec d'autres sites Natura 2000				
Code - Nom du site	Type de relation			

Description du site

Caractère général du site

Classe d'habitats	% couvert
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	100
TOTAL	100

Autres caractéristiques du site

Ce site rassemble un ensemble de cavités souterraines correspondant pour la plupart à d'anciennes marnières. Il se situe dans la partie orientale du département du Loiret.

Qualité et importance

Cet ensemble de grottes, par son intérêt biologique concernant les Chiroptères, est d'un intérêt majeur. Il représente dans l'est du département du Loiret un maillage essentiel pour l'hivernage des chauves-souris de la région naturelle du Gâtinais de l'Est.

Vulnérabilité

Affaissement de l'entrée de la grotte de la Chapelle-sur-Aveyron.
Pénétrations occasionnelles avec pratique de feux.

Désignation

Grottes d'intérêt régional de l'est du Loiret.

Régime de propriété

Propriété privée.

Documentation

-

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 10 mars 2011.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



Annexe 3 : Descriptif des réserves naturelles et des APB

Il n'existe aucune réserve naturelle et aucun APB sur le périmètre du permis sollicité.